

## **Motion 2115**

### **pour un plan localisé participatif au quartier des Semailles**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'avant-projet de plan localisé de quartier réalisé durant l'été 2012 par les habitants du quartier des Semailles à Lancy ;
- que le Conseil municipal de Lancy, lors de sa séance du 27 septembre 2012, a largement soutenu, par la voie d'une résolution, la démarche et l'avant-projet des habitants ;
- que la nouvelle constitution, votée par le peuple le 14 octobre 2012, introduit en matière d'organisation territoriale le principe de la participation des habitants à la planification territoriale ainsi que la subsidiarité et la concertation ;
- que les habitants du quartier des Semailles soutiennent leur projet et non pas ceux proposés par le canton et touchant le même périmètre (PLQ 29'758-543, 29'813-543, 29'835-543, 29'860-543) ;
- que les habitants ne pourraient pas comprendre que leur projet, d'une densité supérieure à celle des PLQ de l'Etat, ne soit pas traité sur un pied d'égalité, alors qu'ils sont prêts à travailler d'arrache-pied pour que leur projet puisse se réaliser rapidement ;
- que le projet des habitants tient compte des législations en vigueur ;
- qu'il est urgent de construire du logement et donc de soutenir toutes les initiatives privées qui y contribuent de manière concrète ;
- que ce projet pourrait servir d'exemple à une nouvelle approche en matière d'aménagement et de densification ;
- que l'Etat devrait montrer la voie en matière de concertation et saisir l'occasion qui lui est donnée par cet avant-projet et les avantages qu'il présente ;
- qu'il est temps de soutenir l'émergence de quartiers agréables, conviviaux et humains, favorisant la mixité ainsi que l'usage des mobilités douces ;
- la responsabilité qu'ont les députés d'assurer une qualité urbaine à la production architecturale de notre époque ;

- que le sol genevois est une denrée rare et que le projet des habitants offrirait approximativement 20 000 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher supplémentaires sur le même périmètre,

invite le Conseil d'Etat

à adapter les projets de plan localisé de quartier, en concertation avec les habitants du quartier des Semailles, en tenant notamment compte de l'avant-projet de plan localisé de quartier qu'ils ont réalisé durant l'été 2012, ainsi que des projets des TPG relatifs au passage du tramway au chemin des Palettes et à l'extension de l'arrêt de tram des Palettes.